

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 mars 2021**

Date de convocation : mercredi 24 mars 2021

Délibération n° CC_2021_40
Nomenclature : 7.1.3

Nombre de membres :

En exercice : 63

Présents : 53

Votants : 57

Pouvoirs :

Mme Dominique DEREN à Mme Marie-Line
CHEMINADE, M. Jean-Philippe MACHON à M.
Philippe ROUET, M. Pierre MAUDOUX à M.
Pierre DIETZ, Mme Céline VIOLLET à M. Jean-
Pierre ROUDIER

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Bilan annuel des autorisations de
programme / crédits de paiement Budget annexe
Régie des déchets

Le 30 mars 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à distance en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Georges ARMENOULT, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe CREACHCADEC, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Véronique TORCHUT, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Jacki RAGONNEAUD, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, M. Pierre HERVE, M. Michel ROUX

Secrétaire de séance : M. Gérard PERRIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-1 et R. 2311-9,

Considérant l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Déchets du 15 mars 2021,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 19 mars 2021,

Considérant que, chaque année, obligation est faite de réaliser un bilan des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) en cours et d'effectuer, éventuellement, les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies par les différents programmes.

Considérant qu'il est proposé de constater la réalisation 2020 et d'apporter les modifications qui s'imposent, soit au niveau de l'échelonnement des crédits de paiement, soit au niveau de l'autorisation de programme et des crédits de paiement, s'il y a lieu.

AP/CP Colonnes d'apport volontaire

Par délibération n°2020-28 du 13 février 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes a modifié la répartition des crédits de paiement comme suit :

Autorisation de programme	Réalisé 2018	Réalisé 2019	CP prévisionnels	
			2020	2021
544 646,93 €	431 435,49 €	13 211,44 €	25 000,00 €	75 000,00€

- Au vu des crédits réalisés en 2020 et des prévisions de réalisation pour les années 2021 et 2022, il convient de prolonger la durée de l'autorisation de programme et d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de la façon suivante :

Autorisation de programme	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	CP prévisionnels	
				2021	2022
544 646,93 €	431 435,49 €	13 211,44 €	19 155,44 €	25 000,00€	55 844,56 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

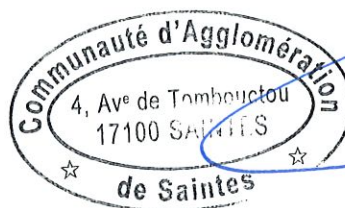
- D'approuver la prolongation de l'autorisation de programme «Colonnes d'apport volontaire ».
- D'approuver la répartition des crédits de paiement pour les années 2021 et 2022.
- D'approuver l'inscription des crédits de paiement au budget primitif 2021 du Budget Annexe Régie des déchets tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, délégué aux Finances, à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.